

2024-2025

Informations et Tarifs



Lire attentivement avant de remplir la fiche d'adhésion

La saison débute le 1^{er} septembre

Adhésion à renouveler avant l'Assemblée Générale qui aura lieu le **15 novembre 2024** (même si l'assurance de la licence précédente reste valable jusqu'au 31 décembre 2024).

A produire :

1 La fiche d'adhésion annuelle (page 2)

A remplir soigneusement, en particulier l'adresse de messagerie.

Le prénom noté doit être celui qui figure sur votre pièce d'identité (si vous souhaitez indiquer un diminutif ou un prénom d'usage, ajoutez-le entre parenthèses).

Signaler tout changement survenant en cours d'année dans vos coordonnées.



Pour la FFRandonnée : à chaque licence correspond un numéro et une adresse mail unique.

Les membres d'une même famille (couple...) doivent utiliser des adresses différentes.

Pour la communication avec Les Passejaires : un foyer peut utiliser la même adresse mail

2 Le certificat médical (page 3)

Obligatoire pour la première adhésion, daté de moins d'un an qui sera ensuite valable les années suivantes.

Pour obtenir le renouvellement de la licence les années où le certificat médical reste valable, transmettre **obligatoirement** au club l'attestation (page 4) certifiant avoir répondu «non » à toutes les questions du questionnaire QS-Sport (page 5)

Le questionnaire QS-Sport est personnel, il aide à faire le point sur votre état de santé. A conserver, ne pas envoyer au club.

**Cependant, si vous souffrez d'une pathologie chronique : diabète, insuffisance cardiaque ou respiratoire, si vous avez fait un AVC, si vous êtes sous traitement continu, si vous êtes enceinte ou si vous fumez, la FFRandonnée recommande une consultation chez le médecin pour recueillir son avis, même en cas de réponse négative à toutes les questions de l'auto-questionnaire.*

**Si vous pratiquez des activités plus exigeantes (raquettes à neige, marche-aquatique côtière, marche Audax, itinérances) il vous est aussi conseillé de consulter votre médecin avant chaque renouvellement de licence.*

3 Le chèque de cotisation : libellé à l'ordre « Les Passejaires »

4 La fiche de renseignements Rando Santé si vous souhaitez participer à cette activité

Dossier complet à envoyer à :

LES PASSEJAIRE DE VARILHES

BP40012 – 09001 FOIX CEDEX

Contact : lespassejaires@gmail.com

www.lespassejaires.com

Président : Michel Souleils 06 87 65 42 65

La licence dématérialisée vous sera automatiquement envoyée en format PDF à l'adresse mail renseignée pour la FFRandonnée. Vous recevrez en même temps un lien pour créer votre mot de passe afin d'accéder à votre espace personnel sur le site internet de la « Fédé ».

Tarifs des cotisations 2024-2025

La cotisation annuelle versée pour adhérer au club comprend le montant de la licence et de l'assurance qui sera reversé à la Fédération Française de Randonnée et la part qui sert au fonctionnement de notre club.

Cotisations pour Licences Individuelles

45€→IRA= Individuelle, Responsabilité civile et Accidents corporels

55€→IMPAN = Individuelle, Multiloisirs et Pleine Nature

Cotisations pour Licences Familiales *

82€→FRA = Familiale, Responsabilité civile et Accidents corporels

100€→FMPN = Familiale, Multiloisirs et Pleine Nature.

A chaque formule peut être rajouté **pour 10€ l'abonnement à la revue « Passion Rando »** éditée par la FFRandonnée.

** Une licence familiale souscrite par un adhérent peut couvrir aussi les membres de sa famille s'ils ont été rattachés :*

- conjoint ou concubin, résidant à la même adresse et enfants mineurs qui randonnent sous la responsabilité des parents*
- petits-enfants mineurs qui randonnent sous la responsabilité des grands-parents auxquels ils sont confiés temporairement*
- sous certaines conditions, enfants ou petits enfants jusqu'à 25 ans.*